



Défi artistique

Thème :

Châlons-en-Champagne, centre du monde

Du 26 octobre au 19 novembre 2016

Règlement

Article 1 :

Le défi est organisé du **01 Mai au 26 Novembre 2016**. Les candidatures sont à retourner pour le **30 Avril**.
L'exposition se tiendra à l'Office de Tourisme et à l'Hôtel de ville du **26 octobre au 19 novembre inclus**.

Article 2 :

Dépôt des œuvres : Le samedi **22 octobre de 14h à 17h30** ou le lundi **24 octobre de 9h30 à 11h30**

Retrait des œuvres : Le lundi **21 novembre** matin à partir de **9h**.

Article 3 :

S'il y a vente d'une œuvre durant l'exposition, l'artiste s'engage à renverser 10% du prix de vente à l'Office de Tourisme sous forme de don.

Article 4 :

Une seule œuvre par artiste : Format maximum pour les peintures : (F65x54 ou P65x50)
Format maximum pour les sculptures : (cube de 50x50x50).

Article 5 :

Présentation obligatoire des œuvres sur toile sous baguettes ou cache clous uniquement, dans un souci d'harmonie.
TOUT CADRE EST INTERDIT.

Ce règlement n'est bien entendu pas valable pour les œuvres sur papier (aquarelle, pastel, gouache, dessin, gravure....) qui doivent être encadrées sobrement (baguette en bois ou métal de couleur noire, blanche ou naturelle). Les photos ne sont pas acceptées.

Les sous-verre à pinces sont interdits.

IMPORTANT :

Nom et adresse au dos des œuvres, indication du titre et du format et fourniture d'un système d'accrochage en place et équilibré, solide et fiable.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin officielle de l'exposition.

Article 6 :

Ne seront acceptées que les œuvres originales (les copies sont interdites), les imitations et les citations doivent être précisées.

L'Office de Tourisme et l'association Art Vivant se réservent le droit de refuser l'accrochage d'une œuvre si les dispositions ci-dessus ne sont pas respectées (notamment en cas de copie)

Ceux qui souhaitent avoir leur propre support peuvent l'apporter.

